

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Objet : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la Tranche 3 du renforcement du réseau primaire d'alimentation en eau potable du territoire des communes de Lavour et Saint Sulpice entre le lieu-dit « Pas del Rey » commune de Lavour et le réservoir du Redondel commune de Lugan

Séance du 17 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept septembre, à 15 heures, le Bureau du Syndicat des Eaux s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard VIALA.

Présents : M. VIALA, M. BATUT, M. BOURNEL, M. CAPUS, M. SOULARD, M. PINEL, M. GONTIER, M. DARQUIER, M. BOUSCATTEL, M. LAMOTTE, M. BARREAU

Avaient donné procuration : M. VERNIER pouvoir à M. VIALA

Absents ou excusés : M. BOUSQUET, M. VIRVES, M. ZANCHETTA

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de renforcement de la conduite d'adduction vers les territoires de Lavour / Saint-Sulpice, le Bureau dans sa réunion du 14 décembre 2022 avait confié au BET ARTELIA une mission de Maîtrise d'œuvre complète pour le tronçon de la Tranche 2 entre le lieu-dit « En Rivière » et le lieu-dit « Pas del Rey » commune de Lavour (81), ainsi qu'une mission d'un montant de 53.741,25 € HT comprenant les études AVP et PRO et les missions complémentaires (études préliminaire, dossier loi sur l'eau, dossier ARS, dossier servitude) pour la Tranche 3 : tronçon de 6,8 km entre le lieu-dit « Pas del Rey » commune de Lavour et le réservoir du Redondel commune de Lugan.

Il expose au Bureau qu'une consultation a été engagée selon une procédure négociée sans mise en concurrence avec le BET ARTELIA pour un complément de mission de Maîtrise d'œuvre comprenant les phases ACT – VISA – DET – AOR sur la Tranche 3, et que le BET ARTELIA a transmis une offre d'un montant de 48.083,40 € HT à cet effet, ce qui correspond à 1,2 % du montant estimé du marché de travaux (4.000.000 €).

Considérant que cette offre satisfait à l'ensemble des critères techniques et financiers, conformité aux prix pratiqués notamment à ceux des missions précédentes, le Bureau après en avoir délibéré, donne son accord pour confier à la société ARTELIA la mission de Maîtrise d'œuvre complémentaire de la Tranche 3 (tronçon entre le lieu-dit « Pas del Rey » commune de Lavour et le réservoir du Redondel commune de Lugan) selon la proposition 27 août 2025 d'un montant de 48.083,40 € HT, et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à CUQ TOULZA,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président
B. VIALA

Le Secrétaire de Séance
M. BATUT

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture

